



REPERE : 6.1.  
EDITION : 2010/2012  
FFVV N° : 10\_111

DATE : 19 janvier 2010

---

## 6.1 Contrat La réunion Aérienne N°2010-0004

---

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 6 annule et remplace la précédente note.  
Modifier sur le sommaire 1.1 en face du repère

---

### Conditions Particulières :

- Responsabilité Civile Aéronefs et Responsabilité Civile Groupement sportif (RC) - Chapitre 1
- Individuelle Accident (IA) - Chapitre 2
  
- Contrat "Aviation Passion" - Conditions Générales

**Attention : Il vous est vivement recommandé de prendre connaissance du présent contrat.  
Il est impératif d'en informer vos adhérents, ce contrat doit être mis à leur disposition.**

**Philippe Guiré-Vaka**  
Vice Président FFVV  
chargé des Assurances